

Musiques actuelles : l'Autorité rend son avis à la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation de l'Assemblée nationale

Publié le 27 mai 2021

La filière musicale connaît aujourd'hui de profondes transformations : diversifications des activités des acteurs, arrivées d'opérateurs internationaux intégrés et des plateformes numériques, dans un contexte de crise sanitaire qui affecte tout particulièrement le secteur du spectacle vivant.

L'Autorité précise les outils d'intervention dont elle dispose pour préserver l'efficacité concurrentielle du secteur.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 27 mai 2021

[Lire le communiqué](#)